Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 82 (1968)

Heft: 1

Rubrik: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

und die Verwandtschaft Gorms zeigt eine Anzahl von Tafeln (S.323-365) die Zusammenhänge; ferner ist ein Exkurs über das Eriksche und Sverkersche Geschlecht beigefügt. Dem mit den nordischen Ortsangaben, Standesbezeichnungen, Fachausdrücken u.s.f. nicht vertrauten Leser werden die Erläuterungen auf S.367-377 sehr willkommen sein. Die Ausstattung des im Format A4 in Kunststoff gebundenen Buches ist vorzüglich; es ist durch Jan Raneke mit vielen sauber stilisierten Wappen in Schwarzdruck geschmückt. Wer sich für die Genealogie des nordischen und deutschen Hochadels im Mittelalter interessiert, wird reichen Gewinn aus diesem Handbuch und Nachschlagewerk ziehen.

Albert Bodmer.

Carl Alexander v. Volborth, 1. *Little Manual of Heraldry*. The Augustan Society (18002 Faysmith Avenue, Torrance, California 90504, U.S.A.) 1966, 87 Seiten, Grossquart. — 2. *Wappenrolle der Johanniter in den Vereinigten Staaten und Kanada*. Selbstverlag (3505 Telford Street, Cincinnati, Ohio 45220, U.S.A.) 1966, 14 Tafeln, Großquart.

Das neue, grossformatige « Manual » ist gar nicht so « Little », enthält es doch mehr als 650 zeichnerische Einzeldarstellungen. In erster Linie für Amerika geschrieben, führt der Verfasser die verschiedenen Aspekte und die regional recht verschieden ausgebildeten Regeln des Wappenwesens vor und zeigt damit seinen Mitbürgern in der « Neuen Welt », dass sie sich keineswegs nur an die zum Teil strengen heraldischen Vorschriften in Grossbritannien zu halten haben. Mit grossem fachlichen Können und mit viel Humor illustriert Volborth seine historischen und terminologischen Darlegungen, die er entsprechenden Fachpublikationen entnommen hat. Die Stärke und Originalität seines Werks liegt dabei in dem steten Vergleich, zum Beispiel zwischen den im Kampf und Turnier tatsächlich gebrauchten und andererseits den in Wappenzeichnungen angewendeten Helmen oder zwischen den heraldischen Gewohnheiten in verschiedenen europäischen Ländern. Damit bringt er auch dem heraldischen Spezialisten manche bisher wenig beachtete Eigentümlichkeit nahe, seien es die englischen und noch mehr die ausserenglischen Badges, die Rangkronen in den nordischen Staaten oder Besonderheiten in Ungarn und Polen. Das « Little Manual » ist unseres Wissens das erste ernst zu nehmende, in den Vereinigten Staaten herausgekommene heraldische Lehrbuch, das auch dem Europäer manches zu sagen hat.

Die « Wappenrolle » bringt, ebenfalls in sehr ansprechender Zeichnung, zunächst eine genaue Anweisung für die heraldische Wiedergabe der verschiedenen Grade des 1812 in Preussen gestifteten evangelischen Johanniter-Ordens und anschliessend die Vollwappen von 36 heute in Nordamerika wohnhaften Ordensangehörigen.

Hanns Jäger-Sunstenau.

Internationale Chronik — Chronique internationale

Les nouvelles armoiries de Mananjary

Un timbre-poste a été émis au début de l'année 1967 pour la République de Madagascar.

Il représente les armoiries de Mananjary qui ont été créées à cette occasion.

Le maire, en envoyant quelques croquis, avait précisé les emblèmes qu'il souhaitait voir figurer sur le blason.

Il fallait en réaliser une synthèse héraldique.

La voici telle qu'elle a été acceptée.

Blason de Mananjary : d'azur à la calebasse d'or, chargée d'une part d'un tranobe, maison du mpanjaka (roi), de gueules sommé de deux bambous du même en sautoir, chacun portant un oiseau aussi de gueules, et d'autre part d'une branche de caféier du même, placé entre les deux extrémités des bambous. Au chef d'argent au ravenala de sinople, mouvant et s'éployant de la base du chef.

Couronne murale à quatre tours d'or.

Devise : ASA FA TSY KABARY
(des actes et non des discours).

Symbolisme de la composition : Mananjary est un port. Le blason d'azur représente la mer.

Fig. 1 Mananjary

La case est le *tranobe*, maison du *mpanjaka* (roi). Dans les croyances et cérémonies des *Antambahoaka* (groupement ethnique de *Mananjary*) le rôle du *mpanjaka* est primordial et toutes les cérémonies se déroulent dans le *tranobe*.

La calebasse sert à mettre « l'eau qui remonte ». Des jeunes gens vont la prendre à un confluent.

Le bambou sert d'arme pour l'attaque simulée des porteurs de calebasse, lors d'un *sambatra* (cérémonie de circoncision.)

La branche de caféier rappelle la culture de cet arbrisseau pratiquée dans la région.

Le *ravenala*, arbre des voyageurs, est spécifiquement malgache. Il figure sur le Sceau de la République.

Félicitons l'auteur de cette composition héraldique difficile, Mlle Suzanne Gauthier, à Saint-Mandé, de sa création aussi élégante que fidèle aux lois du blason.

Réd.

Recommandations des commissions

présentées
à la séance de clôture du VIIIe Congrès international des Sciences généalogiques et héraldiques de Paris

La Commission *généalogique:*

1° recommande aux possesseurs d'*archives privées*, d'en faire dépôt (tout en gardant la propriété), aux Archives de l'Etat, à charge pour celles-ci d'en effectuer le classement, d'en dresser l'inventaire (à remettre au propriétaire) et d'en assurer la garde;

2° dans le cas d'archives privées, en bon état de conservation et de classement, que le propriétaire garde ses archives, mais veuille bien en remettre un inventaire (à publier éventuellement) aux Archives officielles, et veuille bien en accepter le microfilmage;

3° recommande d'étendre, autant que possible à chaque pays, l'inventaire et le microfilmage des archives officielles ou privées *concernant l'étranger*, d'en communiquer le fruit aux pays intéressés et de généraliser l'échange des informations entre pays à ce sujet;

4° demande aux législateurs de ne pas entraver les travaux généalogiques et historiques contemporains par l'interdiction (projetée dans divers Etats) de délivrer désormais des copies ou extraits d'*actes d'état civil* mentionnant la filiation, sous prétexte de supprimer toute indiscrétion à l'encontre des enfants naturels, légitimés ou adoptifs; estime que le but visé serait suffisamment garanti sans porter atteinte aux recherches généalogiques, en prévoyant des sanctions pénales à l'encontre de ceux qui se serviraient de ces renseignements dans un but non scientifique;

5° que les différentes délégations présentent au prochain congrès un aide-mémoire, indiquant la méthode pratique à utiliser par les étrangers pour les recherches généalogiques des familles nobles ou non, dans chacun de leur pays;

6° demande aux archivistes et bibliothécaires de bien vouloir publier, ou laisser publier l'inventaire ou la table onomastique des fonds généalogiques encore inconnus du public et en leur possession;

7° pour le IXe Congrès, propose, parmi les thèmes des communications, la présentation de ces fonds mal connus, ainsi que celle des grands usuels (comme le Père Anselme, Moreri, Isembourg) ou des ouvrages essentiels régionaux, ou des grands répertoires (comme d'Hozier et Johannis Guigard);

8° recommande que les sociétés généalogiques, héraldiques, sigillographiques, iconographiques ou d'*Ex-Libris* de chaque pays, se regroupent en fédérations, comme cela a été envisagé par plusieurs délégations à l'occasion de ce VIIIe Congrès.

La Commission *héraldique :*

1° recommande, à la demande de l'Académie Internationale d'Héraldique, aux sociétés héraldiques et généalogiques nationales, d'étudier en collaboration la réalisation de l'Armorial des grands Feudataires d'Europe au moyen âge, qui devait donner les armoiries portées par les tenants des principaux fiefs d'Europe avant 1500, avec leurs variantes et les brisures utilisées par les puînés;

2° exprime le vœu de voir les thèmes héraldiques proposés pour les Conférences du présent Congrès et si bien choisis, repris au IXe Congrès de Berne en 1968; estimant qu'ils pourraient utilement être approfondis, — l'exposé de leur application dans les divers pays et sous divers régimes politiques étant d'un intérêt général;

3° recommande aux organismes publiant des annuaires des familles nobles ou notables des différents pays, de ne pas omettre d'y faire figurer la reproduction graphique, ou du moins la description héraldique, des armoiries portées par les familles traitées — ce détail s'avérant indispensable à l'identification de celles-ci;

4° recommande encore de soumettre à l'approbation d'un collège officiel national compétent, la création et la représentation de tout emblème héraldique, qu'il soit destiné à des organismes civils, militaires ou religieux, ou encore à des dignitaires ecclésiastiques; cette approbation pourrait même être rendue obligatoire pour les organismes civils et militaires, comme cela se fait déjà dans de nombreux pays.

La Commission de *sigillographie* recommande :

1° que tous les sceaux du moyen âge soient l'objet d'une campagne photographique, en priorité absolue et avant toute intervention aux fins de restauration ou même de conservation;

2° que tous les sceaux du moyen âge soient répertoriés ou inventoriés dans les délais les plus courts, suivant les normes des fiches internationales préconisées universellement;

3° que tous les sceaux du moyen âge soient l'objet de mesures de protection, de conservation et, lorsque leur état l'exige, de restauration;

4° que tous les sceaux du moyen âge soient moulés par des techniciens experts en leur art, et en tout état de cause, avec des matériaux qui ne fassent courir aux sceaux aucun risque;

5° qu'une Bibliographie Internationale courante de la sigillographie soit établie.

La Commission insiste sur l'urgence de faire face à ces cinq objectifs et souhaite qu'il soit possible aux autorités compétentes de dégager les crédits nécessaires.

Recommandation subsidiaire:

La Commission recommande que les auteurs d'Inventaires de sceaux appliquent le langage héraldique à la description des écus et des objets de nature strictement héraldique.

Recommandation technique:

La Commission recommande spécialement la réalisation de moulages en couleurs se rapprochant le plus possible de l'original de façon à permettre, par la photographie, l'établissement de diapositives colorées.

Recommandations de la Commission d'*iconographie :*

1° il est souhaitable que soient entrepris, dans chaque pays, des inventaires détaillés des collections de portraits;

2° l'élaboration de ces inventaires devrait être confiée à des organismes centraux disposant de correspondants locaux choisis compte tenu de leurs relations personnelles, qui leur donneraient plus facilement accès aux grandes collections privées;

3° chaque portrait devrait faire l'objet d'une description détaillée, accompagnée, si possible, d'une photographie, et précisant : les dimensions du tableau; la nature de son support (métal, bois, toile, etc.); la nature de la peinture (portrait en pied, buste, groupe, etc.); le nom de l'artiste; la date précise ou approximative; l'origine; l'identification du sujet représenté, avec des explications appropriées et des précisions sur les costumes; la description des armoiries pouvant y figurer;

4° les résultats des travaux entrepris devraient être examinés périodiquement sur le plan international;

5° il pourrait être fait appel aux gouvernements des pays intéressés pour le financement de ces travaux, étant donné l'intérêt considérable qu'ils présentent pour l'ensemble des historiens;

6° il est recommandé aux propriétaires de portraits d'en assurer l'identification par l'apposition d'une mention au dos des portraits eux-mêmes et non seulement sur les cadres.

Programme général du 9e Congrès international des Sciences généalogique et héraldique
Berne, du 1er au 6 juillet 1968.

DIMANCHE 30 JUIN, *de 16 h. 30 à 18 h.*

LUNDI 1er JUILLET, *de 8 h. 30 à 10 h.*

Inscriptions des congressistes au secrétariat du Congrès au Kursaal, 71, Schänzlistrasse.

LUNDI 1er JUILLET

10 h. Séance d'ouverture du Congrès à l'Hôtel de Ville, 2, Rathausplatz, suivie d'une réception officielle par les autorités cantonales et communales de Berne.

Après-midi, conférences de M. Georg Thürer, professeur: « L'histoire de la Suisse », et de M. Claude Lapaire, conservateur au Musée national: « L'art en Suisse et l'héraldique, XIIIe-XVIe siècles », au Kursaal, et communications également au Kursaal.

En soirée, réunion du Comité permanent au château de Spiez.

MARDI 2 JUILLET

Le matin, communications au Kursaal. Excursion et déjeuner à Morat, suivi de réceptions par M. Gonzague de Reynold en son château de Cressier, et par M. Thierry de Boccard en son château de Jetschwil; retour par Fribourg à Berne dans la soirée.

MERCREDI 3 JUILLET

Le matin, communications au Kursaal. L'après-midi visite guidée de la ville et de ses principaux monuments et le soir visite au château de Hindelbank sous la direction de M. H. de Fischer, conservateur des Monuments historiques, suivie d'une réception par la direction du château.

JEUDI 4 JUILLET

Le matin et l'après-midi, communications au Kursaal.

L'après-midi, excursion pour les dames avec visite de deux châteaux dans les environs de Berne, sous la conduite de M. H. de Fischer, conservateur des Monuments historiques, suivie d'un thé offert dans un hôtel renommé de la campagne bernoise. En soirée, assemblée de l'Académie internationale d'héraldique.

VENDREDI 5 JUILLET

Le matin et l'après-midi, communications au Kursaal.

Le soir apéritif et banquet officiel, suivis d'un bal avec spectacle folklorique à l'Hôtel Bellevue-Palace.

SAMEDI 6 JUILLET

10 h. 30 Séance de clôture au Kursaal.

Gesamt-Programm des 9. Internationalen Genealogisch-Heraldischen Kongresses
1.-6. Juli 1968 in Bern

SONNTAG, DEN 30. JUNI, *von 16.30 bis 18.00.*

MONTAG, DEN 1. JULI, *von 8.30 bis 10.00.*

Eintragung der Kongress-Teilnehmer im Sekretariat des Kongresses, Kursaal, Schänzlistrasse 71.

MONTAG, DEN 1. JULI

10.00 Eröffnungs-Sitzung des Kongresses im Rathaus, Rathausplatz 2. Anschliessend offiziellen Empfang durch den Regierungsrat und Gemeinderat von Bern.

Nachmittags Festvorträge von Herrn Prof. Dr. Georg Thürer: « Geschichte der Schweiz » und Herrn Dr. Claude Lapaire: « L'art en Suisse et l'héraldique, XIIIe-XVIe siècles » im Kursaal. Anschliessend Kongressvorträge.

Abends Zusammenkunft des Comité permanent im Schloss Spiez.

DIENSTAG, DEN 2. JULI

Vormittags Kongressvorträge im Kursaal.

Nachmittags Ausflug mit Mittagessen in Murten, Empfang durch Herrn Gonzague de Reynold im Schloss Cressier und anschliessend durch Herrn Thierry de Boccard im Schloss Jetschwil.

Abends Rückfahrt über Freiburg nach Bern.

MITTWOCH, DEN 3. JULI

Vormittags Kongressvorträge im Kursaal.

Nachmittags Stadtbesichtigung mit Führung.

Abends Besuch des Schlosses Hindelbank unter Führung von Herrn H. von Fischer, Kant. Denkmalpfleger. Anschliessend Empfang durch die Direktion des Schlosses.

DONNERSTAG, DEN 4. JULI

Vormittags Kongressvorträge im Kursaal.

Nachmittags Kongressvorträge im Kursaal.

Damenprogramm

Nachmittags Ausflug mit Besichtigung von zwei Schlössern in der Umgebung der Stadt Bern unter Führung von Herrn H. von Fischer, Kantonaler Denkmalpfleger. Anschliessend Einladung zum Tee in einem angesehenen bernischen Landgasthofe.

Abends Generalversammlung der Académie internationale d'Héraldique.

FREITAG, DEN 5. JULI

Vormittags Kongressvorträge im Kursaal.

Nachmittags Kongressvorträge im Kursaal.

Abends Apéritif und Schlussbankett mit Ball und folkloristischen Darbietungen im Hotel Bellevue-Palace.

SAMSTAG, DEN 6. JULI

10.30 Schluss-Sitzung im Kursaal.

---

*L'opinion des auteurs n'engage pas la responsabilité d'*Archivum Heraldicum.

Archivum Heraldicum ist für die hier vertretenen Ansichten der Autoren nicht verantwortlich.